

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 AVRIL 2014**

OBJET : ELECTION DU PRÉSIDENT

Le Président de séance invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Le Président sollicite les candidatures, Monsieur Hugues AGUETTAZ, Monsieur Pascal BIOULAC, Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE sont candidats.

Chaque conseiller communautaire procède au vote à bulletins secrets.

Le résultat est le suivant :

- Nombre de votants :	29
- Bulletins nuls :	0
- Suffrages exprimés :	29
- Majorité absolue :	15
- Hugues AGUETTAZ :	6
- Pascal BIOULAC :	7
- Pascal GOUBERT de CAUVILLE :	16

Le Président de séance déclare Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE élu Président à la majorité absolue au 1^{er} tour et procède à son installation.

OBJET : COMPOSITION DU BUREAU

Le Président, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, expose au conseil communautaire qu'il convient de délibérer sur le nombre de membres destinés à composer le bureau.

La communauté de communes Cœur de Sologne étant composée de 6 communes, le Président énonce le souhait de voir le bureau composé de 6 membres dont lui-même.

L'assemblée procède au vote et décide, à l'unanimité, de composer le bureau avec 6 membres.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le Président propose qu'au sein du bureau, 5 postes de Vice-présidents soient créés.

Après avoir délibéré, la création de 5 postes de Vice-présidents est décidée à l'unanimité.

OBJET :	Election du 1^{er} Vice-Président
----------------	--

Le conseil communautaire procède à l'élection à bulletins secrets du 1^{er} Vice-président.

Le Président demande aux candidats potentiels de se manifester, Monsieur Pascal BIOULAC est candidat.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants :	29
- Bulletins nuls :	6
- Suffrages exprimés :	23
- Majorité absolue :	12
- Pascal BIOULAC :	22
- Patrick MORIN :	1

Le Président déclare Monsieur Pascal BIOULAC élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

OBJET :	Election du 2^{ème} Vice-Président
----------------	---

Le conseil communautaire procède à l'élection à bulletins secrets du 2^{ème} Vice-président.

Le Président demande aux candidats potentiels de se manifester, Monsieur Patrick MORIN est candidat.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants :	29
- Bulletins nuls :	10
- Suffrages exprimés :	19
- Majorité absolue :	10
- Patrick MORIN :	18
- Christian MAUCHIEN :	1

Le Président déclare Monsieur Patrick MORIN élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

OBJET :	Election du 3^{ème} Vice-Président
----------------	---

Le conseil communautaire procède à l'élection à bulletins secrets du 3^{ème} Vice-président.

Le Président demande aux candidats potentiels de se manifester, Madame Chantal MEERSSCHAUT est candidate.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants :	29
- Bulletins nuls :	4
- Suffrages exprimés :	25
- Majorité absolue :	13
- Chantal MEERSSCHAUT :	23
- Christian MAUCHIEN :	2

Le Président déclare Madame Chantal MEERSSCHAUT élue à la majorité absolue au 1^{er} tour.

OBJET :	Election du 4^{ème} Vice-Président
----------------	---

Le conseil communautaire procède à l'élection à bulletins secrets du 4^{ème} Vice-président.

Le Président demande aux candidats potentiels de se manifester, Monsieur Christian MAUCHIEN est candidat.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants :	29
- Bulletins nuls :	2
- Suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- Christian MAUCHIEN :	27

Le Président déclare Monsieur Christian MAUCHIEN élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.

OBJET :	Election du 5^{ème} Vice-Président
----------------	---

Le conseil communautaire procède à l'élection à bulletins secrets du 5^{ème} Vice-président.

Le Président demande aux candidats potentiels de se manifester, Monsieur Hugues AGUETTAZ et Monsieur Jacky DEGENEVE sont candidats.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants :	29
- Bulletins nuls :	2
- Suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14
- Hugues AGUETTAZ :	18
- Jacky DEGENEVE :	9

Le Président déclare Monsieur Hugues AGUETTAZ élu à la majorité absolue au 1^{er} tour.